

# LES AMENDES EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE AU CANADA

1990 - 2009

**Publié par Nimonik.ca**

Règlementation environnementale simplifiée

1er septembre 2010

Contactez [info@nimonik.ca](mailto:info@nimonik.ca) pour obtenir des informations supplémentaires

## INTRODUCTION

Le présent rapport se penche sur les tendances nationales d'imposition d'amendes résultant d'une violation des lois et de la réglementation en matière environnementale. L'étendue de l'étude est limitée aux amendes octroyées aux entreprises, aux sociétés et aux municipalités. Notre étude ne se penche pas sur les amendes imposées aux personnes physiques.

Notre étude a tout d'abord tenté de compiler des données recueillies depuis les 20 dernières années. Elle se base sur des données disponibles à partir de sites internet gouvernementaux et des demandes d'accès à l'information aux Ministères du Québec, de l'Île du Prince-Édouard, de la Saskatchewan et de la Nouvelle-Écosse. Une seule province, soit le Nouveau-Brunswick, nous a transmis des données compilées depuis 1991. Pour le Québec, nous avons réussi à collecter des données datant de 2004 jusqu'à ce jour. Les données disponibles pour l'Île du Prince-Édouard sont celles datant de 2005 à aujourd'hui. L'Ontario et la Colombie-Britannique nous ont fourni des données pour les quatre dernières années exclusivement.

Nous avons été capables de compiler les données pour seulement les deux dernières années du Manitoba et de l'Alberta. La Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve et le Labrador, ainsi que la Saskatchewan n'ont pas donné suite à nos demandes. Vous pouvez consulter les pages provinciales individuelles afin d'obtenir plus de détails. Afin de compléter notre base de données, nous sommes actuellement en train de soumettre des demandes d'accès afin de recueillir l'information manquante. Ce rapport sera mis à jour en 2011, de sorte à refléter les nouvelles données que nous aurons recueillies.

Les provinces de la Nouvelle-Écosse, de la Saskatchewan et de Terre-Neuve et Labrador expliquent que les amendes très peu élevées sont dû à la politique gouvernementale de coopération avec les compagnies. Les travaux gouvernementaux tentent de rectifier les situations auprès des industries, de sorte à utiliser les amendes comme recours ultime. Nous avons noté que le montant et le nombre d'amendes imposées sont largement inférieurs par rapport aux situations des autres provinces.

Malgré nos recherches, nous avons réussi à retrouver la preuve d'imposition d'amendes environnementales totalisant la somme de 26 millions de dollars depuis 1991. Ces maigres 26 millions de dollars d'amendes imposées envers les compagnies violant les lois environnementales ont été délivrées par le gouvernement fédéral et par les gouvernements provinciaux. Sur ces 26 millions, 14 millions ont été récoltés seulement en Ontario. En conséquence du peu d'information que nous possédons, il existe peu (pour ne pas dire aucune) de preuve que la somme et la quantité des amendes imposées sont caractérisées par une hausse.

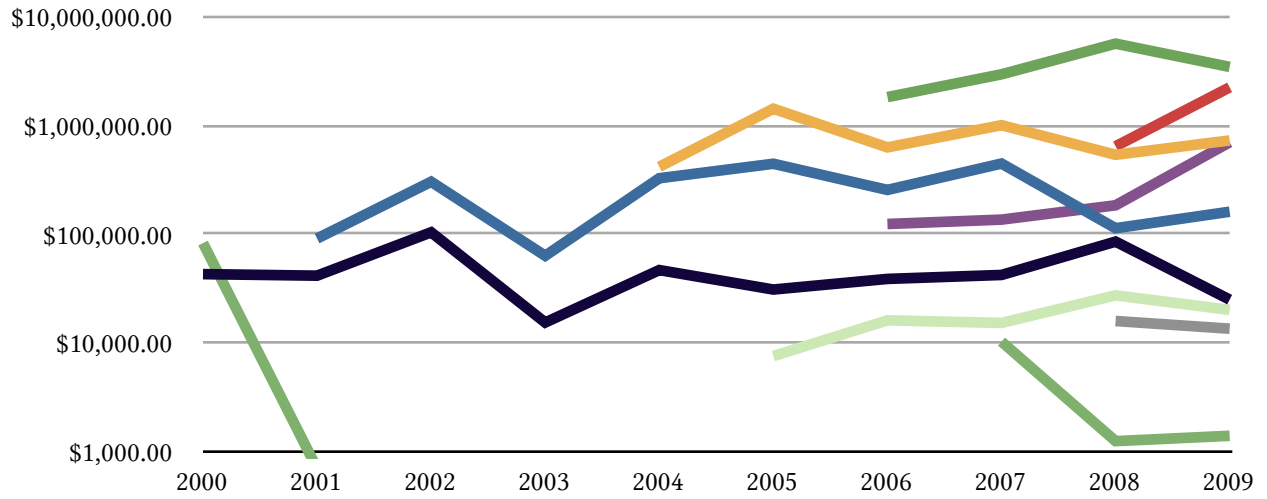
Pour chaque province, nous avons inclus des données brutes accompagnées de liens qui vous guideront à la documentation pertinente.

Le graphique ici-bas illustre toutes les amendes environnementales compilées sur une échelle logarithmique. (Cela signifie que l'ampleur est multipliée par 10.) Les données ne sont pas

compréhensibles et nous aimerions recevoir vos questions et commentaires à ce sujet. Nous continuons, à partir des demandes d'information que nous formulons aux divers ministères, de récolter plus de données au sujet des amendes environnementales imposées au Canada. Pour consulter les données brutes que nous avons collectées, veuillez vous référer au [tableau disponible ici](#).

- Fédéral
- Ontario
- Québec
- Alberta
- CB
- Manitoba
- Nouvelle Brunswick
- Saskatchewan
- I.P.E.

### Environmental Fines in Canada



## SOMMAIRE DES AMMENDES

	Amendes totales	Année des données	PNB (2008) (milliards)	# de compagnies imposées	Amendes/années	Amends/années/ PIB
FED	\$2,228,765	10	N/A		\$222,877	N/A
CB	\$1,149,220	5	164	174	\$229,844	\$1,401
AB	\$3,034,395	3	185	138	\$1,011,465	\$5,467
SK	\$98,150	10	41	51	\$9,815	\$239
MB	\$29,475	3	42	38	\$9,825	\$234
ON	\$14,733,100	5	532	455	\$2,946,620	\$5,539
QC	\$5,032,000	7	269	234	\$718,857	\$2,672
NE	No Data		29	28	No Data	No Data
NB	\$748,564	21	23	24	\$35,646	\$1,550
TN	No Data		19	14	No Data	No Data
IPE	\$100,780	5	4	4	\$20,156	\$5,039

## FÉDÉRAL

Selon les données que nous possédons, le gouvernement canadien aurait octroyé 99 amendes environnementales depuis l'année 2001. La somme récoltée par le gouvernement totalise 4 millions de dollars, avec une somme moyenne de 10 000 \$ par amende. Depuis 2001, aucune mesure n'a été adoptée par le gouvernement fédéral afin d'élever le taux et les montants d'imposition des amendes au plan national.

Le gouvernement fédéral a adopté un nouveau programme environnemental visant à renforcer les lois environnementales canadiennes telle la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Afin de veiller à l'application efficiente de la loi, 43 agents d'application de la loi ont été formés et entraînés par Environnement Canada. Ceux-ci seront sous peu déployés dans l'ensemble du pays. Les agents d'application auront pour mission de faire des inspections et de conduire des enquêtes contre les industries et les particuliers lorsqu'il y aura violation des lois environnementales.

Le gouvernement fédéral a augmenté le taux d'imposition minimal des amendes. Pour les particuliers, ce taux a été fixé à 5000 \$. Pour les grandes entreprises, ces amendes sont désormais élevées au chiffre minimal de 50 000 \$. Le seuil maximal d'imposition a été fixé à 6 millions. Le gouvernement a également instauré un registre disponible pour les Canadiens qui désirent consulter les registres environnementaux des entreprises.

Ces initiatives auront probablement pour effet de faire augmenter le nombre d'amendes pour le futur.

Les archives contenues dans NominikApp.ca

Embauche de nouveaux agents d'application de la loi (30 juillet 2009)

Pour voir les explications [vidéo cliquez ici](#).

*L'entraînement des nouveaux agents d'application de la loi est une mesure prévue par le nouveau programme du gouvernement fédéral mis en place pour assurer le respect des normes environnementales. Cette année, Ottawa a adopté la Loi sur le contrôle d'application de lois environnementales. Cette loi a reçu la sanction royale en juin 2009. Pour plus de détails, consultez les bulletins mis aux archives.*

*Des amendes plus lourdes sont proposées par la Loi sur le contrôle d'application des lois environnementales (4 mars 2009)*

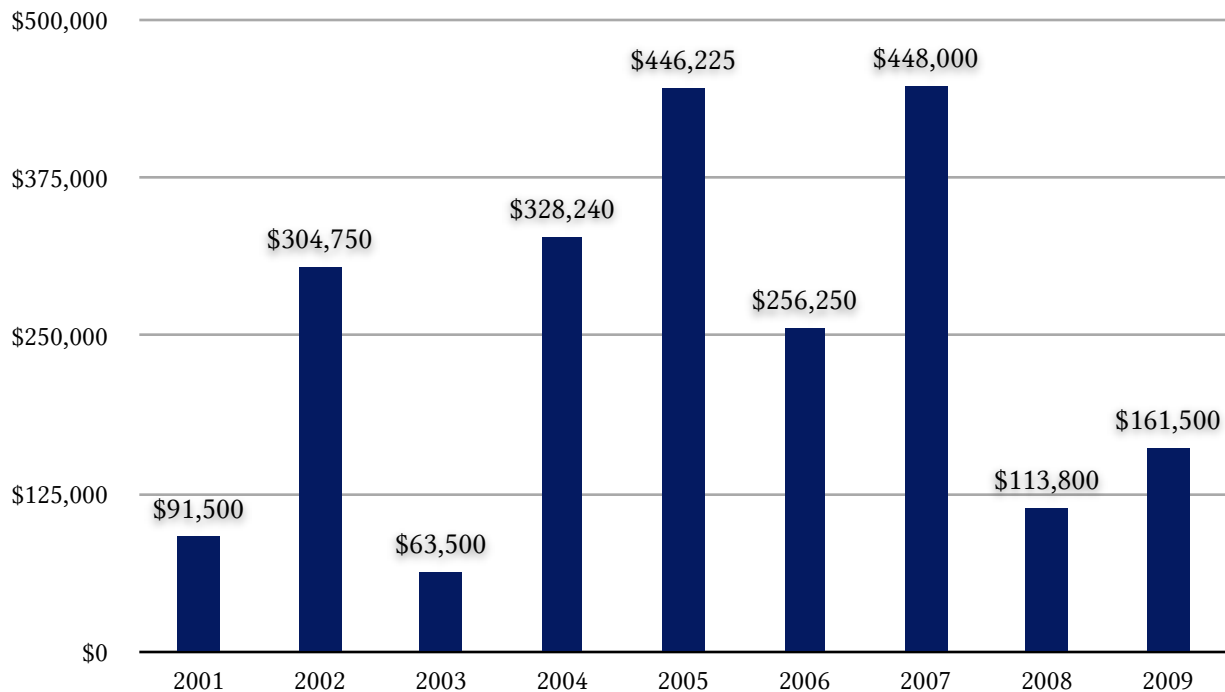
*La loi sur le contrôle d'application des lois environnementales amende neuf textes législatifs qui sont administrés par Environnement Canada et l'Agence Parcs Canada.*

*L'application de la loi introduit des amendes plus sévères ainsi que de nouveaux pouvoirs en matière de peines et de sentences.*

*Le projet de loi propose des amendes allant de 5000 \$ à 1 million pour les individus qui commettent des infractions sérieuses. Pour les entreprises et industries, les nouvelles amendes proposées s'élèvent entre 25 000 \$ et 6 millions. La somme de ces amendes collectée par les cours de justice sera versée au Fonds pour dommages à l'environnement. Ce fonds a pour objectif de fournir de l'aide monétaire aux initiatives locales destinées à faire la promotion du développement environnementale.*

Amendes totales	Médiane	Année des données	PNB (2008 en millions)
\$ 2 228 765	\$ 2 250	10	N/A

### Amendes en matière environnementale octroyées par le gouvernement fédéral depuis 2001



## ONTARIO

Depuis l'année dernière, le gouvernement ontarien a adopté des mesures législatives draconiennes afin de développer une économie verte. Dans ce but, l'Ontario a adopté la Loi de 2009 sur l'énergie verte et a également apporté des changements législatifs à la Loi sur les mines.

La province a également réformé sa procédure environnementale en matière d'approbation environnementale. Sous le nouveau système de permis de l'Ontario, les plus petites entreprises peuvent obtenir automatiquement leur permis, tandis que les plus grandes industries doivent faire face à des procédures plus strictes et rigoureuses afin d'obtenir leur permis.

La province ontarienne est donc de plus en plus agressive quant à l'application de ces lois environnementales. Cette nouvelle politique verte a mené à de nombreuses poursuites faites contre les entreprises qui ne respectent pas l'application de ces normes.

Entre 2006 et 2009, la somme totale des amendes environnementales données aux entreprises, aux sociétés et aux municipalités s'élevait à 1.47 million. La moyenne des amendes se situe à 10 000 \$. La somme annuelle du montant récolté par les amendes en Ontario est passée de 1.8 million en 2006 jusqu'à 3.4 millions en 2009.

### **Informations supplémentaires :**

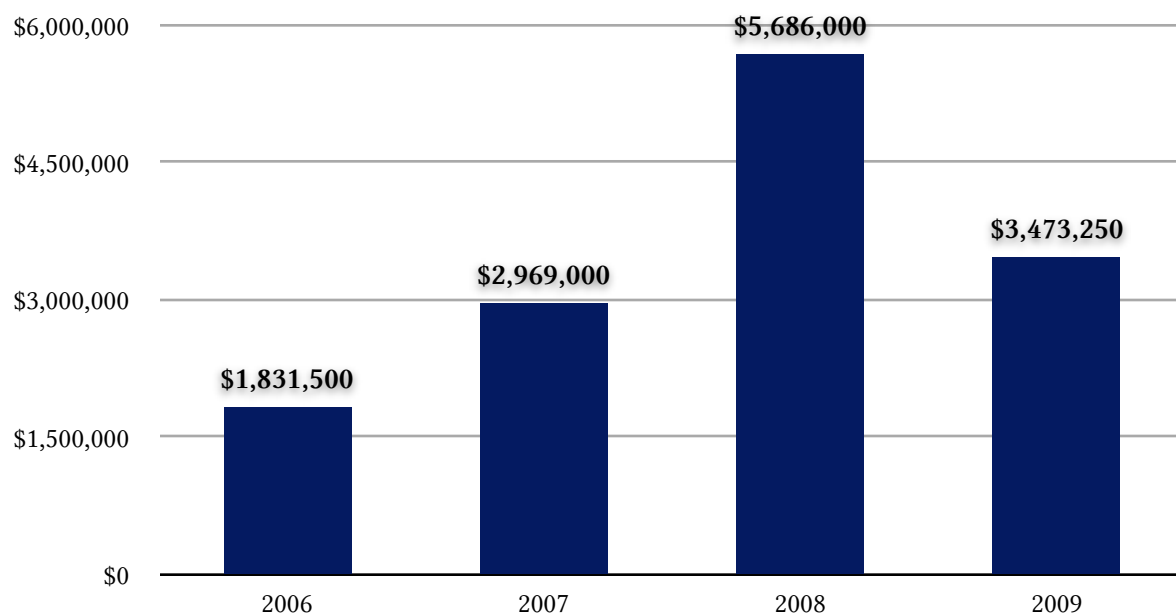
[Dianne Saxe on increased penalties in the province of Ontario.](#)

[Ontario Environmental Penalty Summary 2009](#)



Amendes totales	Médiane	Année des données	PNB (2008 Milliards)
\$ 14 733 100	\$ 10 000	5	\$532

### Amendes annuelles pour les infractions environnementales en Ontario



## QUÉBEC

Il y a des preuves qui démontrent que le Québec, bien qu'étant moins agressif que la province ontarienne, a lui aussi renforcé ses lois en matière environnementale. Depuis 2004, la province québécoise a récolté plus de 5 millions de dollars par l'octroi d'amendes gouvernementales.

Le projet de loi 89 a pour objectif d'augmenter la taille et le nombre d'amendes octroyés en matière de violation des lois environnementales. Le projet de loi 89 vise davantage ceux qui contreviennent à la *Loi sur la protection de l'environnement* et les règlements émis en vertu de cette loi. La loi encourage les juges à prendre compte des circonstances aggravantes afin d'établir les peines. La nouvelle loi a pour objectif de renforcer et d'améliorer les lois déjà existantes par des mesures plus sévères. En plus d'établir de nouvelles sanctions pénales à l'encontre des contrevenants, la loi prescrit des sanctions administratives. Ces sanctions peuvent être imposées sur place lorsqu'il y a violation flagrante des normes environnementales.

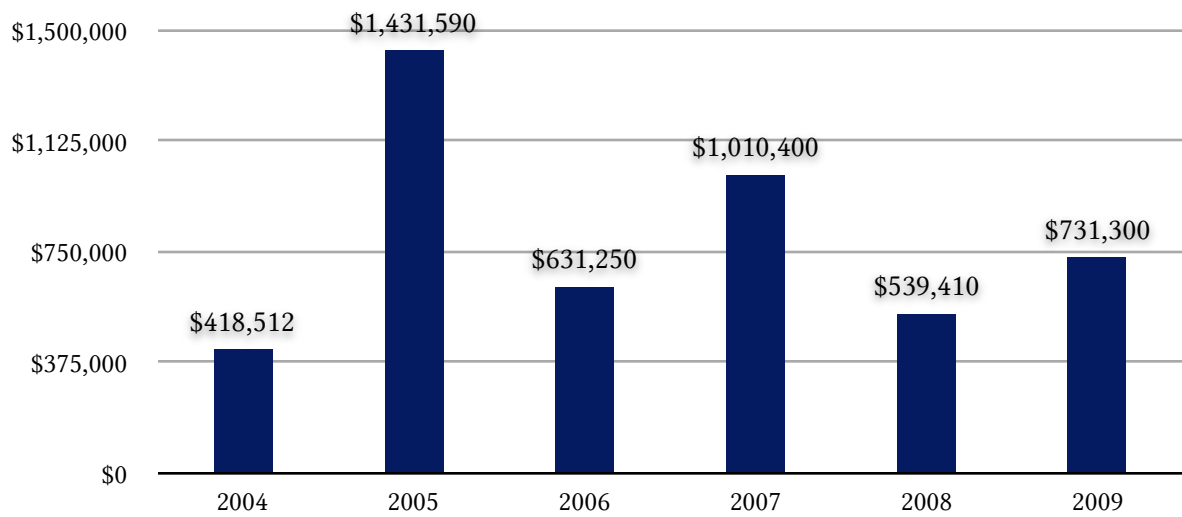
Le gouvernement québécois planifie également de rehausser le taux minimal et maximal des peines infligées. Les articles pertinents peuvent être retrouvés à :

[Cyber Presse - La police du tabac plus payante que la verte](#)

[Cyber Presse - Police verte peu de poissons dans le filet de l'environnement](#)

Amendes totales	Médiane	Année des données	PNB (2008 en milliards)
\$5 032 000	\$2000	7	\$269

### Amendes annuelles pour les infractions environnementales au Québec



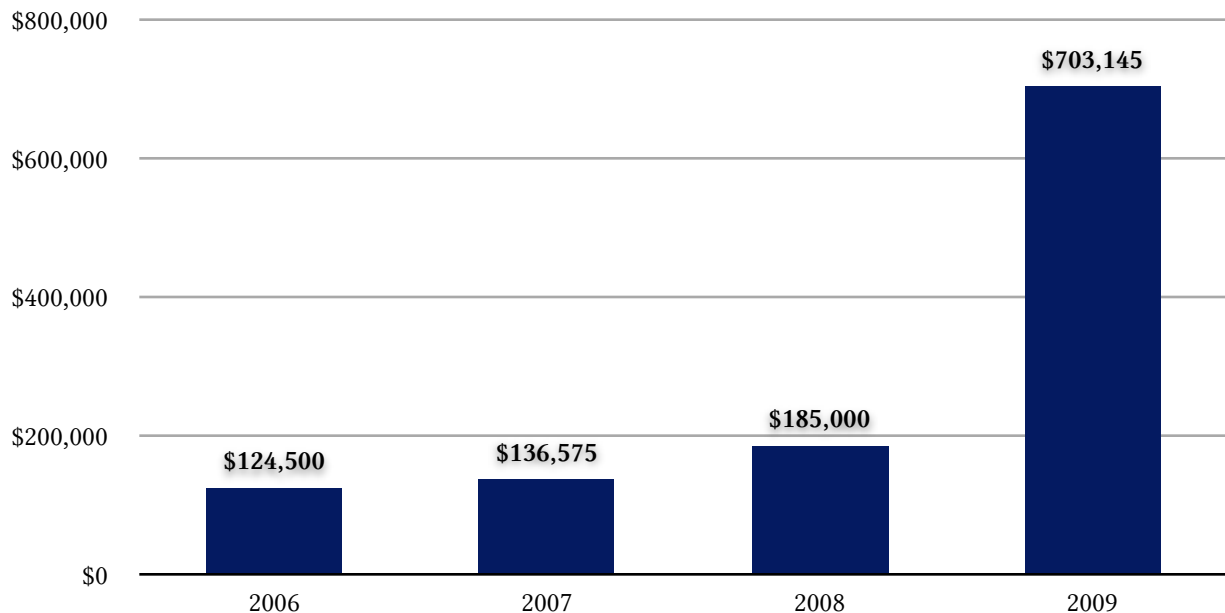
## COLOMBIE-BRITANNIQUE

Malgré le fait que les données qui nous ont été transmises par le ministère de Colombie-Britannique datent d'à partir 2006, la vaste majorité des amendes ont été imposées pour des activités reliées à la chasse. Les amendes infligées aux industries s'élèvent à un peu plus de 1 million pour une période de 4 ans. La somme moyenne pour une amende est de 23 000 \$. Deux amendes très élevées influencent considérablement les données, soit celles imposées en 2009 contre CN Rail et contre Marsulex.

Pour l'instant, il ne semble pas y avoir de tendance particulière en ce qui concerne la taille et la fréquence d'imposition d'amendes.

Amendes totales	Médiane	Année des données	PNB (2008 en milliards)
\$1 149 220	\$23 000	5	\$164

### Amendes annuelles pour les infractions environnementales en Colombie-Britannique



## SASKATCHEWAN

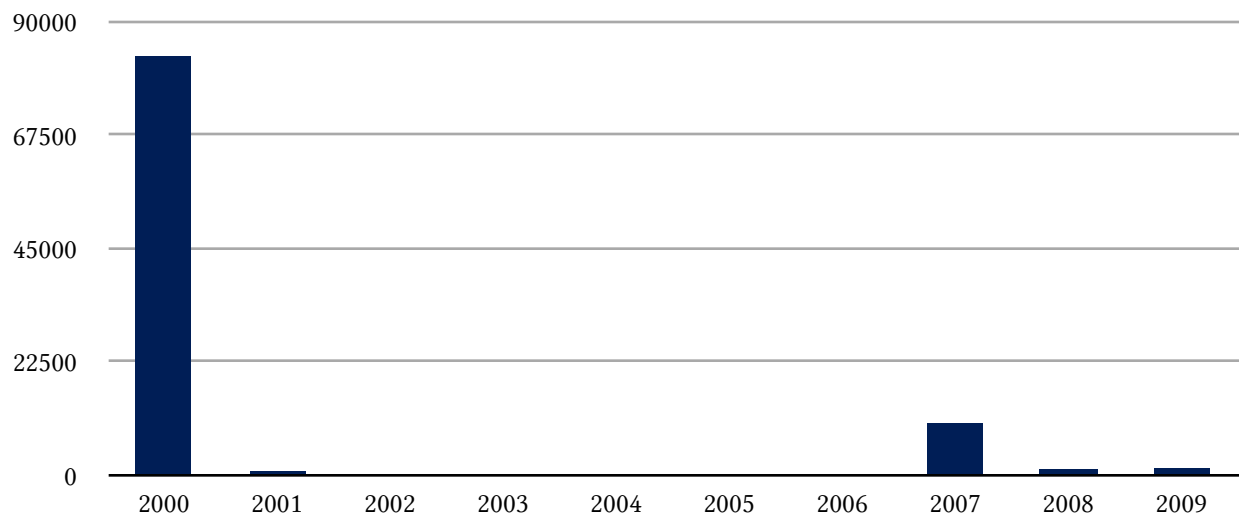
Il est difficile de présenter une étude rigoureuse des sanctions et applications des lois environnementales en Saskatchewan. Cette difficulté s'explique notamment par l'absence de base de données faisant état des amendes octroyées au cours des dernières années. Après avoir déposé une demande d'accès à l'information, nous avons réussi à obtenir des informations sur l'imposition d'amendes entre 2000 et 2010. Plus de 200 compagnies ont été accusées de ne pas se conformer aux lois et règlements environnementaux. Toutefois, plus de 150 n'ont reçu que des avertissements. Pour le reste, soit le gouvernement leur a imposé des petites amendes, soit il a décidé de laisser tomber les accusations.

La majorité des amendes ont été imposées pour combustion illégale de décharges ainsi que pour des changements apportés aux lits ou aux frontières d'un lac, d'un courant ou d'un cours d'eau sans permis. Pour la première offense, les amendes s'élèvent entre 3000 \$ et 9000 \$. Pour la deuxième, les montants varient entre 5000 \$ et 40 000 \$.

La plus lourde amende a été imposée à la compagnie Hatchet Lake Indian Band à la suite d'un déversement de pétrole à l'intérieur d'un lac. La compagnie a été poursuivie conjointement par la Saskatchewan et le gouvernement fédéral. Hatchet Lake a plaidé coupable aux accusations provinciale et fédérale. La compagnie a dû payer des amendes s'élevant jusqu'à 40 000 \$ et a été également forcée à déboursier 10 000 \$ à la Fondation pour les dommages environnementaux. (Environmental Damage Fund) Les frais pour les dommages se sont également élevés à 700 000 \$.

Amendes totales	Médiane	Année des données	PNB (2008 en milliards)
\$ 98 150	\$ 1 300	10	\$41

### Amendes annuelles pour les infractions environnementales en Saskatchewan



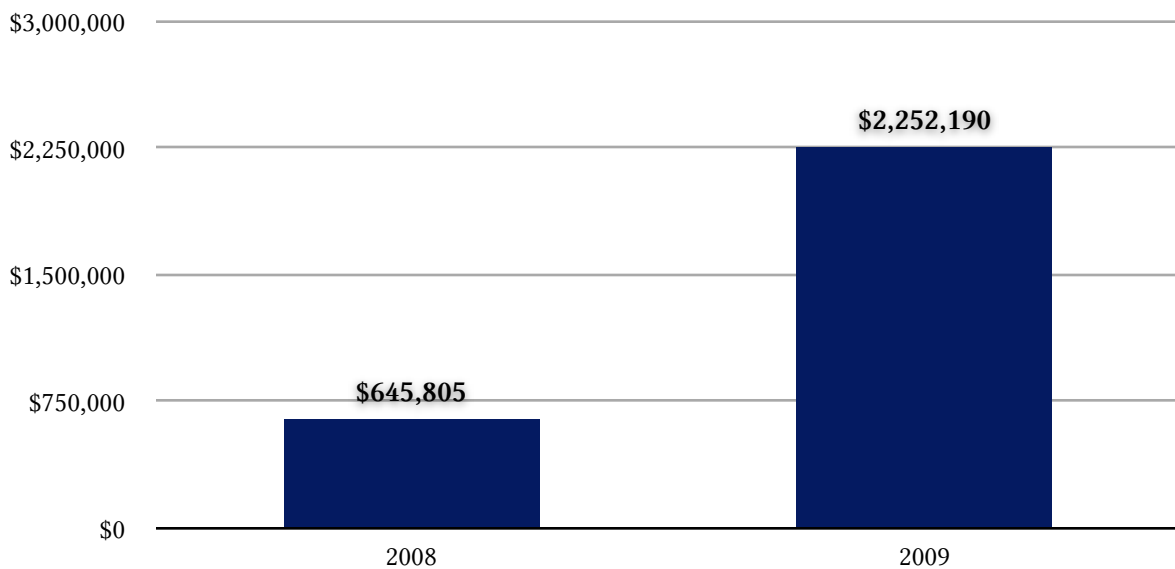
## ALBERTA

Alberta Environment offre des données limitées sur leur site internet. Dans le Q2 2010, Greenpeace a calculé que les budgets liés à l'application des lois environnementales avaient diminué de 25 % depuis 2005. Cette réduction totalise 25 millions.

Depuis 2008, l'Alberta a octroyé des amendes environnementales totalisant 3 millions de dollars. La somme moyenne ne s'élève donc qu'à 4000 \$. En revanche, il est intéressant de constater que l'Alberta est la province qui a octroyé le plus grand nombre d'amendes en deux ans par rapport à son PNB de 2008.

Amendes totales	Médiane	Année des données	PNB (2008 en milliards)
\$ 3 034 395	\$ 4 000	3	\$185

### Amendes annuelles pour les infractions environnementales en Alberta



## TERRE-NEUVE ET LABRADOR

Selon Stephen Dyke, ingénieur de l'environnement senior, et John Dutton, gérant en matière de gestion et de stockage de pétrole, la province de Terre-Neuve n'aurait émis aucune amende en matière environnementale depuis les 13 dernières années. Selon M. Dyke, la province préfère travailler en collaboration étroite avec les industries afin de leur adresser les infractions environnementales. M. Dutton ajoute que le gouvernement et les industries ont ainsi démontré un bon niveau de coopération.

Comme résultat, nous ne possédons pas de données quant aux amendes environnementales imposées par la province.

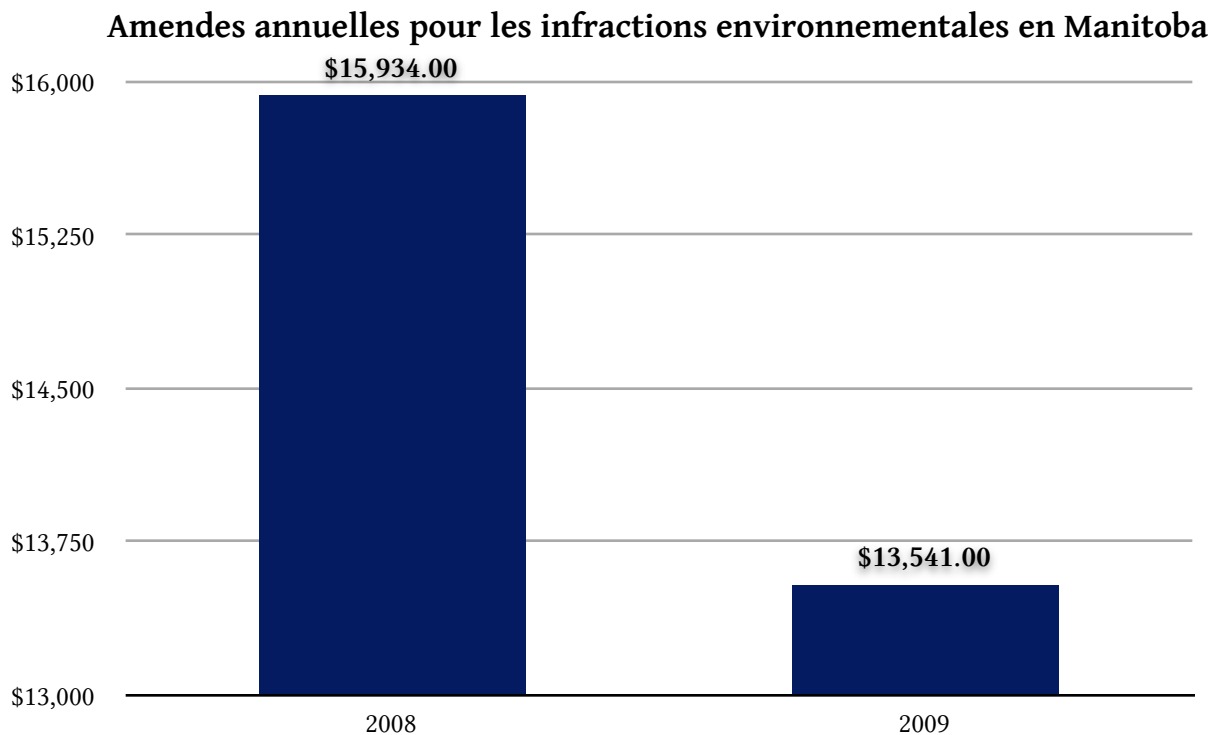
Amendes totales	Médiane	Année des données	PNB (2008 en milliards)
No Data	No Data	No Data	19



## MANITOBA

Selon les données disponibles sur le site internet du gouvernement manitobain, la province a imposé les contrevenants aux lois environnementales pour 29 475 \$ d'amendes depuis 2008. La somme moyenne d'une amende se situe donc à 619 \$. L'information disponible est actuellement insuffisante. Il nous est donc impossible de retracer quelconque mode en matière de taille et de fréquence d'imposition d'amendes puisque les données ne remontent qu'à 2008.

Amendes totales	Médiane	Année des données	PNB (2008 en milliards)
\$ 29 475	\$619	3	\$42



## NOUVELLE-ÉCOSSE

La Nouvelle-Écosse nous a fourni une liste exhaustive des amendes octroyées en matière environnementale. Elle ne nous a toutefois pas fourni le montant de ces amendes. Nous avons formulé des demandes au ministère afin d'obtenir de l'information à ce sujet, mais nos requêtes sont restées sans réponse.

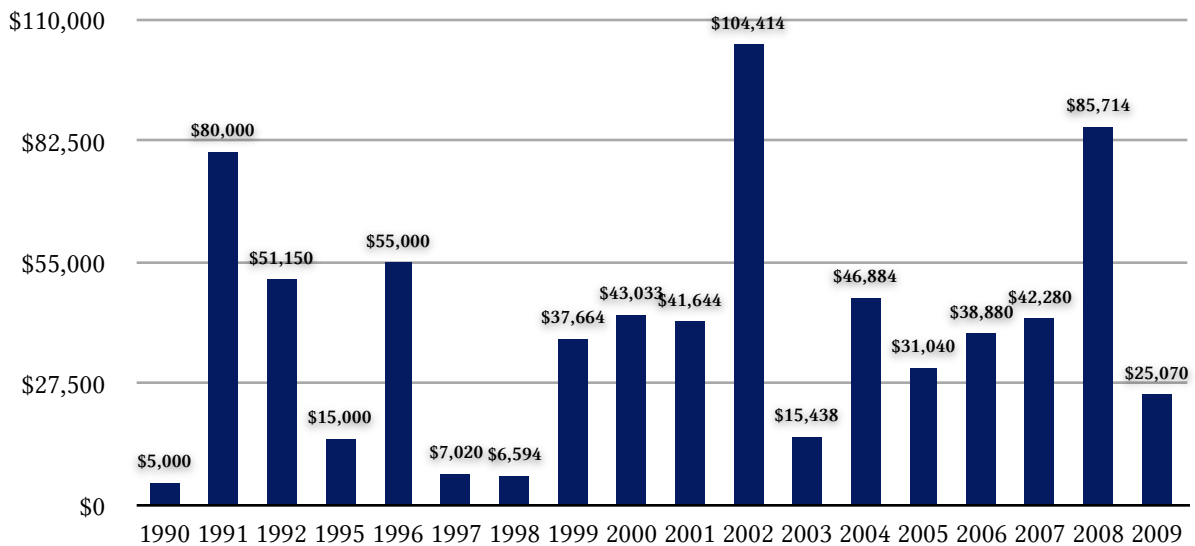
Amendes totales	Médiane	Année des données	PNB (2008 en milliards)
No Data	No Data	No Data	29

## NOUVEAU-BRUNSWICK

Le Nouveau-Brunswick est la province qui nous a fourni le plus d'informations. Les données qu'elle nous a transmises datent de 1991. Depuis 1991, le Nouveau-Brunswick a donné des amendes environnementales totalisant plus de 748 564 \$, avec une moyenne s'élevant à 1200 \$. Les amendes ont été octroyées de manière régulière, la plupart provenant de décharges illégales dans les eaux et le non-respect des exigences de permis.

Amendes totales	Médiane	Année des données	PNB (2008 en milliards)
\$ 748 564	\$ 1 200	21	\$23

### Amendes annuelles pour les infractions environnementales au Nouveau-Brunswick.



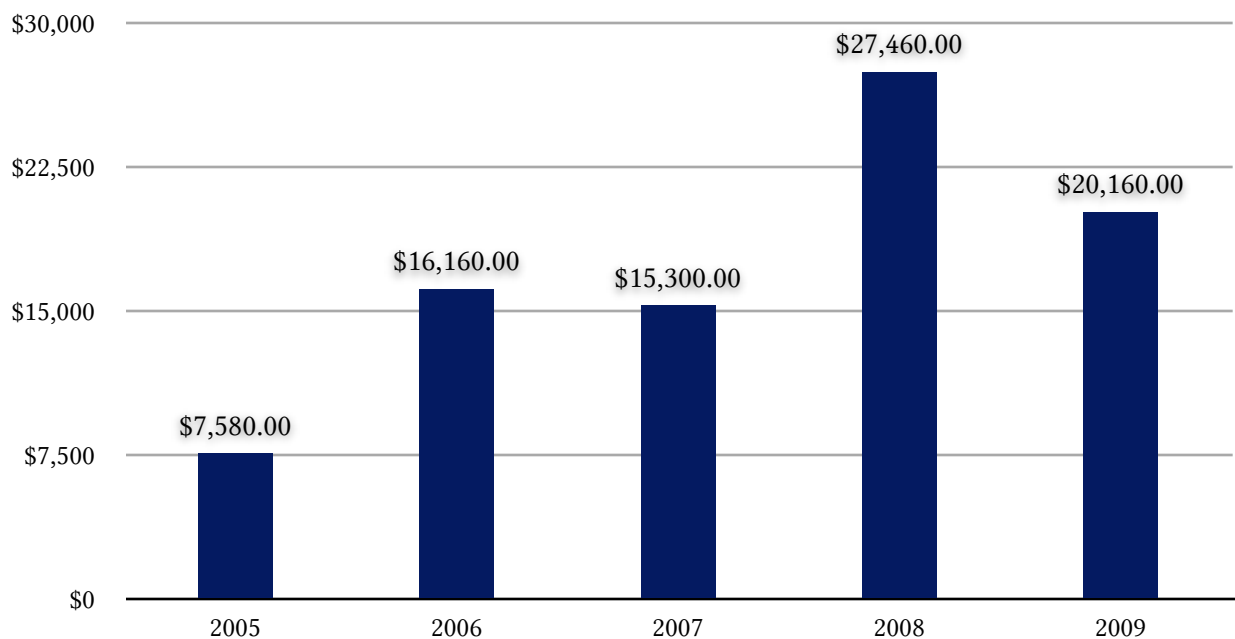
## ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

L'Île du Prince-Édouard a imposé des amendes à ses entreprises et particuliers depuis 2005. Les amendes sont octroyées principalement pour deux types de violations: celles octroyées généralement en matière de déchets d'une somme de 1000 \$ et les amendes liées à l'usage, la vente et la licence de pesticides avec des amendes s'élevant à 5000 \$. Proportionnellement à leur PNB, l'Île du Prince-Édouard est la troisième province ayant imposé la plus grande somme totale d'amendes, après l'Ontario et l'Alberta.

Dans la province, on peut observer une augmentation de la fréquence d'amendes imposées par le gouvernement. La plupart des amendes sont liées à la vente de pesticides interdits.

Amendes totales	Médiane	Année des données	PNB (2008 en milliards)
\$ 100 780	\$ 1 020	6	\$4

### Amendes annuelles pour les infractions environnementales à l'Île du Prince-Édouard



## CONCLUSION

Notre rapport initial en matière d'amendes environnementales au Canada possède de nombreuses lacunes au plan des juridictions et des différentes provinces. Compte tenu du manque de données, il est difficile d'émettre des conclusions claires afin de tracer des lignes directrices en la matière. Toutefois, nous pouvons conclure aisément que les données transposent une application peu rigoureuse des lois environnementales à travers le pays. Parmi les raisons qui peuvent expliquer cet éparpillement, on peut notamment nommer le manque d'uniformité législative entre les différentes provinces et l'absence de tendances ou de normalisation concernant l'octroi et les poursuites en matière de délinquance environnementale.

De manière à améliorer la qualité de l'information que nous possédons, nous sommes actuellement en train de faire des demandes aux provinces qui n'ont pas encore transmis l'information concernant leurs octrois d'amende. Nous espérons qu'à l'aide de ces nouvelles informations transmises, nous pourrons fournir des résultats et des conclusions plus complètes et rigoureuses pour l'année 2011.

Quelques commentaires par des collègues :

*Actuellement, l'imposition d'amendes en matière environnementale dépend des faits relatifs au délit. Pour cette raison, il est difficile d'établir un barème relatif aux amendes octroyées par le gouvernement provincial et fédéral. Les faits en question vont déterminer l'octroi de la peine dans chaque affaire. Par exemple, un dommage minime peut être assorti d'une peine de 5000\$, et l'année suivante, un délit d'une intensité égale ou légèrement supérieure peut faire l'objet d'une amende de 10 000\$. On ne peut donc pas conclure que les amendes augmentent de manière générale, mais bien que les faits et le degré de responsabilité sont différents et influencent le montant de la peine. L'octroi de la peine est fortement influencé par le degré de prévisibilité et d'intensité de la situation prohibée ainsi que par le degré de diligence du contrevenant.*

*Les amendes ne sont pas les seules peines imposées en matière environnementale. Plusieurs mesures alternatives et accords entre les compagnies et les Mesures de rechange en matière de l'environnement (MRPE) existent. Par exemple, une donation au Fonds canadien pour dommages à l'environnement peut consister une mesure alternative. Un accord entre une compagnie et le MRPE peut effacer complètement la charge. Les accords peuvent amener à un paiement à une Université ou à plusieurs autres types de compensation. Ce type d'accord existe seulement depuis quelques années et aucun rapport ne fait état de ces "amendes alternatives". Ce type de donnée peut affecter les observations et conclusions que nous énonçons dans le présent rapport.*

Si vous avez des questions ou des commentaires concernant ce rapport, n'hésitez pas à nous contacter.

Nimonik.ca est une entreprise en ligne qui est dévouée à fournir aux compagnies de la réglementation environnementale simplifiée. Pour recevoir de l'information supplémentaire ou pour obtenir de l'aide concernant vos obligations et les risques reliés à la pratique des activités de votre entreprise, contactez-nous à : [info@nimonik.ca](mailto:info@nimonik.ca)